



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1393

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon

service : Direction prospective et stratégie d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Arrue

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1393**

commission principale : développement économique

objet : **Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire -  
Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon**

service : Direction prospective et stratégie d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Préambule*

Dans la société de la connaissance, l'innovation est de plus en plus le fruit de la rencontre, du décloisonnement et de la coopération entre les filières et les disciplines.

Depuis 2008, la Communauté urbaine de Lyon, avec la politique métropole des savoirs, s'est donnée pour objectif de reconnaître et de faire rencontrer la diversité des savoirs du territoire (académiques, culturels, d'usage, etc.).

Cette politique se traduit notamment par des partenariats entre la Communauté urbaine et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ils ont vocation à contribuer à l'excellence de la recherche lyonnaise en même temps qu'ils améliorent la performance de la Communauté urbaine sur le territoire. A titre d'illustration on peut citer la gestion exemplaire des eaux pluviales avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA), le dialogue entre les opérateurs des politiques publiques de solidarité et la Faculté d'anthropologie et de sociologie de Lyon 2, la participation aux pôles de compétitivité Axelera, Lyon Urban Truck&Bus (LUTB) etc., aux côtés des universités.

La politique métropole des savoirs cherche en particulier à renforcer les liens avec les sciences humaines et sociales. Ces partenariats prennent la forme d'opérations ciblées, en lien avec les politiques publiques et le projet d'administration communautaire.

*Objet*

La Communauté urbaine cherche à s'adapter aux impératifs du management public. Entre autres, les fonctions d'évaluation et de performance, de prise en compte des bénéficiaires, d'animation et de coordination de réseaux, de montage et de suivi de partenariats se développent. D'ores et déjà, la Communauté urbaine est engagée dans une démarche forte de management public, comme en témoigne la *Fabrique de la métropole*, le projet d'administration communautaire pour mettre en œuvre le Plan de mandat.

La Communauté urbaine souhaite tester de nouveaux outils pour accompagner l'évolution de la conduite de ses missions, en croisant les compétences des sciences du management et des praticiens du milieu des collectivités.

Elle souhaite ainsi poursuivre son partenariat avec l'Ecole de management de Lyon.

L'Ecole de management de Lyon (EM Lyon) est dédiée à l'apprentissage du management entrepreneurial et international tout au long de la vie. Son identité s'appuie sur une tradition d'innovation pédagogique et d'approche entrepreneuriale de la formation au management. Si sa vocation est de former des professionnels au monde de l'entreprise, 10 % de ses étudiants ne souhaitent pas travailler dans le secteur marchand. L'Ecole de management de Lyon cherche ainsi à développer, pour ses étudiants, des modules de formation spécialisés en matière de gestion des collectivités locales. L'objectif est de permettre aux élèves qui ne se destinent pas toujours au monde de l'entreprise de mieux appréhender les métiers territoriaux, de profiter d'enseignements spécifiques et de disposer d'expériences d'immersion professionnelle axés sur la résolution de problèmes concrets.

Pour la Communauté urbaine, ce partenariat a vocation à renforcer la dynamique engagée par la Direction générale tout en démontrant aux étudiants engagés dans ces filières l'attractivité et l'intérêt que peuvent représenter les carrières dans le secteur public local. Un certain nombre de cadres de la Communauté urbaine sont d'ailleurs issus de ces études, dont certains ont ensuite passé les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale et témoignent d'ores et déjà de l'intérêt de cette double formation.

L'ensemble de ces actions de formation est regroupé sous le nom de "Chaire Grand Lyon".

Concrètement, ce partenariat se traduit par :

- la mise en place, au sein de l'Ecole de management de Lyon, de modalités de formation adaptées au service public, impliquant des cadres de la Communauté urbaine,
- la définition et la réalisation de missions d'étude et de conseil pour les services de la Communauté urbaine. Ces missions bénéficient de l'accompagnement de professeurs et l'Ecole de management de Lyon. Elles offrent aux étudiants une expérience concrète à la Communauté urbaine et procureront aux services communautaires un apport de savoirs opérationnels.

La Chaire Grand Lyon concerne les masters marketing et management des services, achat et conseil en organisation. Elle porte plus particulièrement sur les domaines du service à l'utilisateur : adaptation de l'offre de service, la qualité du service rendu, mesure des performances, etc. Elle peut également porter sur les questions d'organisation et d'optimisation des ressources de la collectivité.

La Chaire implique occasionnellement des professionnels communautaires dans les cycles de formation, ouvrant ainsi des possibilités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Elle ouvre également de nouvelles opportunités pour faire mieux connaître les métiers de la Fonction publique et ainsi renforcer l'attractivité de ces métiers.

En 2009, cette première expérience de partenariat a donné lieu à l'investigation de quatre thèmes, en lien étroit avec les services communautaires. Les thèmes abordés couvraient aussi bien la place du cantonnier dans la démarche de nettoyage, les attentes des usagers du service public en matière de retour d'information sur les réclamations, les perspectives du management interne de l'Agenda 21 que la structure des prix des prestations intellectuelles.

Le bénéfice mutuel de cette expérience a fait l'objet d'un bilan discuté avec l'Ecole de management de Lyon (EM Lyon), l'intérêt majeur étant, d'une part, pour la Communauté urbaine, de bénéficier d'une prise de recul extérieure mais opérationnelle et, d'autre part, pour EM Lyon, de faire concrètement découvrir le milieu et les enjeux des collectivités territoriales.

En 2010, sept thèmes feront l'objet d'une investigation approfondie : valorisation des prestations de réalisations de voirie dans le domaine de la proximité ; nouveaux concepts de services Vélo aux territoires imaginer à l'échelle de l'agglomération ; Indicateurs de trafic : choix, forme et définition d'un mode de mise en valeur ; structurer l'offre de distribution d'eau potable et optimiser la relation avec l'utilisateur ; modalités de mise en place d'un lieu de "co-working" dans l'agglomération lyonnaise ; simulations de déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) au sein de la Communauté urbaine ; renforcement du contrôle de gestion pour améliorer le pilotage de la performance.

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet par le versement d'une participation de 30 000 € à l'Ecole de management de Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve**

a) - l'attribution d'une participation d'un montant de 30 000 € au profit de l'Ecole de management de Lyon dans le cadre de la prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Communauté urbaine et l'Ecole de management de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**